Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_009-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	21
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	03
Nombre de conseillers municipaux absents	05
Nombre de votants	24

Date d'envoi des convocations : Mercredi 21 janvier 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne ROY-FLEURY, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT

Procurations :
Mme Sylvaine TEXIER à Corinne CHAUMIEN
M. David BLANCHARD à M. Pierre-Alexandre PABOEUF
Mme Nathalie GUILLO à Mme Christelle LANOË

Absents :
Mme Jeannine MAGREX
Mme Brigitte DELAUNAY
Mme Monique LE BRECH
Mme Isabelle ELAIN
M. Benjamin VAUTRIN

Secrétaire de séance : M. Maxime PICARD

Délibérations publiées le : mercredi 28 janvier 2026

2026 – 009 GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL – RENOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS RESIDENCE SURCOUF

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_009-DE

Vu le Contrat de Prêt N° 181463 en annexe signé entre : ESPACIL HABITAT SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal est amené à délibérer

Article 1 :
L'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 364 092 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 181463 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 182 046 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :
La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Annexe 6 : Contrat de prêt n° 181463 entre la CDC et Espacil Habitat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de la garantie communale à hauteur de 50 % du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et s'engage à mobiliser, le cas échéant, les ressources nécessaires au remboursement intégral dudit prêt.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 28 janvier 2026.

Le secrétaire de séance
Maxime PICARD

Le Maire,
Boris LEMAIRE